

Séance du 22 mars 2003

**L'impossible, l'interdit et le monde commun**  
par Francis Wolff, professeur à l'Université de Paris-X

*Résumé*

On veut montrer qu'il existe une homologie de structure, une analogie de fondement et une identité de sens entre l'impossible absolu et l'interdit absolu, c'est-à-dire entre le *contradictoire* (tel qu'il a été explicité dans la légitimation qu'Aristote propose du « principe de contradiction ») et *l'inceste* (tel qu'il a été explicité dans la légitimation que C. Lévi-Strauss propose de la prohibition de l'inceste). On en espère quelque lumière sur la question : « qu'est-ce que l'homme ? ».

C'est en renversant l'énoncé de la prohibition qu'on trouve l'explication de sa place singulière (absolue et universelle) : elle est l'envers d'une règle positive, une prescription d'exogamie, qui permet l'échange généralisé et donc la survie de la société comme telle (en deçà de la distinction de la nature et de la culture). On peut de même, comme j'ai tenté de le faire par un tout autre biais dans *Dire le monde* (PUF 1997), montrer que l'impossibilité de la contradiction n'est que l'envers négatif d'une nécessité dialogique (en deçà de la distinction de l'ontologique et du logique) propre à tout langage : celle de parler avec tout interlocuteur possible de la *même* chose (du *même* sujet, non contradictoire) – et pouvoir éventuellement lui prêter des prédicats contradictoires.

L'homme, animal parlant et animal social, ne peut devenir l'un et l'autre que par la position d'une limite absolue qui prend, dans le rapport sexuel, la figure de l'interdit, et dans le rapport au monde dicible, la figure de l'impossible. Dans les deux cas, la possibilité de l'humanité est liée à l'obligation de faire un monde commun, c'est-à-dire de se lier avec un autre, avec tout autre, défini comme étant autre par cette règle même.